

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : FÉVRIER 2026

AFFECTATION

Les demandes de congé sans traitement, de congé sabbatique et de participation au régime de retraite progressive ont été soumises et les enseignantes et enseignants recevront la réponse officielle d'ici le 30 avril.

Vous devriez déjà avoir été invité à remplir le formulaire de préférence d'affectation pour 2026-2027 (enseignantes et enseignants permanents ou en voie de permanence seulement). Si on ne vous a pas demandé de remplir le formulaire, svp, veuillez parler avec votre direction sans tarder, étant donné que la date butoir était le 20 mars.

La nouvelle méthode numérique pour la vérification de la liste d'ancienneté s'est bien déroulée. Tout refus sera examiné par la commission scolaire et les enseignantes et enseignants seront informés en conséquence. Toute correction nécessaire sera apportée et la liste officielle sera affichée sur SSO d'ici le 27 mars.

La prochaine date butoir importante à retenir pour les enseignantes et enseignants est le 30 avril. Il s'agit de la date limite pour la déclaration de tout excès par la commission scolaire, bien que les directions devraient informer les enseignantes et enseignants visés verbalement à l'avance. Une séance d'information sera offerte en ligne le 30 avril après l'école pour les enseignantes et enseignants excédentaires afin de leur expliquer le processus.

MENTORS 2026-2027

Les conseils d'école devraient soumettre leurs recommandations concernant les mentors pour l'année scolaire 2026-2027 d'ici la fin avril.

Soumis par Erica Lamothe
